



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Secrétariat Général*

# CALENDRIER *PREVISIONNEL* (\*) DES EXAMENS ET CONCOURS INTERNES 2023/2024

organisés par la direction des ressources humaines/sous-direction du recrutement et de la formation/bureau du recrutement et de la promotion professionnelle

Les modalités d'inscription sont précisées, dès l'ouverture du recrutement (environ un mois avant la date de clôture des inscriptions) à la rubrique «[Le ministère recrute](#)» et, le cas échéant, sur le site des services déconcentrés concernés.

(\*) Les dates sont susceptibles d'être modifiées (seul compte l'arrêté d'ouverture publié au journal officiel) – dernière mise à jour 03.10.2022

CAT	CONDITIONS	<u>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</u>	INSCRIPTIONS	ÉPREUVES ÉCRITES	ÉPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
<u>A</u>	<p><u>CONCOURS INTERNE</u></p> <p><a href="#">Décret n° 2019-86 du 8 février 2019 relatif aux instituts régionaux d'administration</a></p> <p>Attention, ce recrutement n'est pas organisé par le ministère de l'intérieur</p>	<p><u>ATTACHES D'ADMINISTRATION</u></p> <p>INSTITUTS REGIONAUX D'ADMINISTRATION</p>	<p><a href="#">Arrêté du 28 mars 2019 fixant les règles d'organisation générale, la nature, la durée, le programme des épreuves et la discipline des concours d'entrée aux instituts régionaux d'administration</a></p> <p>Le recrutement et la formation s'effectuent par la voie des Instituts Régionaux d'administration (IRA) installés à Bastia, Lille, Lyon, Metz et Nantes.</p> <p>Pour tout renseignement concernant les concours interministériels d'accès aux IRA, s'adresser au Ministère de l'action et des comptes publics 139 rue de Bercy 75572 PARIS CEDEX 12</p>			<p><a href="http://www.fonction-publique.gouv.fr">www.fonction-publique.gouv.fr</a></p>

CAT	CONDITIONS	<u>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</u>	INSCRIPTIONS	ÉPREUVES ÉCRITES	ÉPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
<b>B</b>	<p><a href="#">CONCOURS INTERNE</a> INTERMINISTÉRIEL</p> <p><a href="#">Arrêté du 25 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et de certains corps analogues</a></p> <p>Attention, ce recrutement n'est pas organisé par le ministère de l'intérieur</p>	<p><a href="#">SECRETARE ADMINISTRATIF DE CLASSE NORMALE</a></p> <p>[administration centrale (PARIS) et services déconcentrés de la région Ile-de-France]</p> <p>(au titre de l'année 2023)</p>	<p align="center"><b>Informations</b></p> <p align="center">sur le site internet du <a href="#">ministère de l'éducation nationale</a> <a href="#">concours communs SACN externe et interne</a></p> <p>A titre d'information, l'ouverture des inscriptions au titre de la session 2022 était fixée au 15 février 2022,</p> <p>Le calendrier de la session 2023 sera mis en ligne dès sa publication au journal officiel</p>			<p>PARIS - RIF :</p> <p><a href="#">Service interacadémique des Examens et Concours</a></p>
		concours en province: s'adresser aux préfetures de région				CONCOURS DECONCENTRES : Préfetures de région Bureau des ressources humaines
<b>C</b>	<p><a href="#">CONCOURS INTERNE</a></p> <p>Ouvert aux fonctionnaires et agents contractuels de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, aux militaires, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale comptant au moins un an de services publics au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle ce concours est organisé.</p> <p>Ce concours est également ouvert, dans les mêmes conditions, aux candidats justifiant d'un an de services accomplis dans une administration, un organisme ou un établissement d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'<a href="#">article 2</a> de la <a href="#">loi n° 83-634 du 13 juillet 1983</a> exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès au corps des adjoints administratifs.</p> <p>La condition « en fonctions » n'est pas opposable aux ressortissants communautaires.</p>	<p><a href="#">ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE</a></p> <p>[administration centrale (PARIS) et services déconcentrés de la région Ile-de-France]</p> <p>(au titre de l'année 2023)</p>	<p>Lien page internet</p> <p>Ouverture des inscriptions</p> <p><b>17 novembre 2022</b></p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription</p> <p><b>19 décembre 2022</b> (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives</p> <p><b>19 décembre 2022</b> (par voie électronique ou postale)</p>	09 mars 2023	À compter du mois de mai 2023	<p>PARIS - RIF :</p> <p><a href="mailto:concours-adap2@interieur.gouv.fr">concours-adap2@interieur.gouv.fr</a></p>
		concours en province: s'adresser aux préfetures de région				CONCOURS DECONCENTRES : Préfetures de région Bureau des ressources humaines

CAT	CONDITIONS	FILIÈRE ADMINISTRATIVE <i>examens professionnels réservés</i>	INSCRIPTIONS	ÉPREUVES ÉCRITES	ÉPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
A	<p align="center"><u>EXAMEN PROFESSIONNEL</u></p> <p align="center">Article 19</p> <p align="center"><u>Décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat</u></p> <p align="center"><u>Arrêté du 30 septembre 2013 fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat ainsi que la composition et le fonctionnement des jurys</u></p>	<p align="center"><u>ATTACHE PRINCIPAL D'ADMINISTRATION DE L'ETAT</u></p> <p align="center">(au titre de l'année 2024)</p>	<p>Lien page internet</p> <p>Ouverture des inscriptions <b>12 juin 2023</b></p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription <b>10 juillet 2023</b> (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des dossiers RAEP <b>10 juillet 2023</b> (par voie électronique ou postale)</p>	<p align="center">/</p> <p>Date limite d'envoi des dossiers RAEP <b>10 juillet 2023</b> (par voie électronique ou postale)</p>	<p align="center">À compter du mois de novembre 2023</p>	<p align="center"><a href="mailto:sdrf-exapro-apac@interieur.gouv.fr">sdrf-exapro-apac@interieur.gouv.fr</a></p>
A	<p align="center"><u>Concours interne d'attaché au titre du Plan PATS (personnels administratifs, techniques et spécialisés)</u></p> <p align="center">Articles 8 à 16</p> <p align="center"><u>Décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat</u></p>	<p align="center"><u>ATTACHE D'ADMINISTRATION</u></p> <p align="center">(au titre de l'année 2023)</p>	<p>Lien page internet</p> <p>Ouverture des inscriptions <b>12 décembre 2022</b></p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription <b>16 janvier 2023</b> (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions <b>16 janvier 2023</b> (par voie électronique ou postale)</p>	<p align="center">14 mars 2023</p> <p>Date limite d'envoi des dossiers RAEP <b>24 avril 2023</b> (par voie électronique ou postale)</p>	<p align="center">À compter du mois de juin 2023</p>	<p align="center"><a href="mailto:drh-sdrf-concours@interieur.gouv.fr">drh-sdrf-concours@interieur.gouv.fr</a></p>

A

EXAMEN PROFESSIONNEL (B en A)

Article 12

Décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat

Arrêté du 30 septembre 2013 fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de l'examen professionnel pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ainsi qu'à la composition et au fonctionnement des ju

ATTACHE D'ADMINISTRATION

(au titre de l'année 2024)

Lien page internet

Ouverture des inscriptions  
**21 novembre 2022**

Date limite de retrait des  
formulaires d'inscription

**26 décembre 2022**  
(par voie électronique ou postale)

Date de clôture des  
inscriptions

**26 décembre 2022**  
(par voie électronique ou postale)

07 mars 2023

Date limite d'envoi des  
dossiers RAEP

**16 avril 2023**  
(par voie électronique ou postale)

À compter du mois  
de mai 2023

[sdrf-exapro-attache@interieur.gouv.fr](mailto:sdrf-exapro-attache@interieur.gouv.fr)

CAT	CONDITIONS	<u>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</u> <i>examens professionnels réservés</i>	INSCRIPTIONS	ÉPREUVES ÉCRITES	ÉPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
<b>B</b>	<p align="center"><u>EXAMEN PROFESSIONNEL C en B</u></p> <p><u>Décret n° 2021-398 du 6 avril 2021 relatif au recrutement dans le corps des secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer par la voie de l'examen professionnel</u></p> <p><u>Arrêté du 29 avril 2021 fixant les règles d'organisation générale, la nature des épreuves de l'examen professionnel et la composition du jury pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer</u></p>	<p align="center"><u>SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE NORMALE</u></p> <p align="center">(au titre de l'année 2024)</p>	<p>Lien page internet</p> <p>Ouverture des inscriptions <b>12 décembre 2022</b></p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription <b>16 janvier 2023</b> <small>(par voie électronique ou postale)</small></p> <p>Date de clôture des inscriptions <b>16 janvier 2023</b> <small>(par voie électronique ou postale)</small></p>	<p>16 mars 2023</p> <p>Date limite d'envoi des dossiers RAEP <b>02 mai 2023</b> <small>(par voie électronique ou postale)</small></p>	<p>À partir du mois de juin 2023</p>	<p align="center"><a href="mailto:sdrf-exapro-sacn@interieur.gouv.fr">sdrf-exapro-sacn@interieur.gouv.fr</a></p>
<b>B</b>	<p><u>EXAMEN PROFESSIONNEL C en B au titre du Plan PATS (personnels administratifs, techniques et spécialisés)</u></p> <p><u>Décret n° 2021-398 du 6 avril 2021 relatif au recrutement dans le corps des secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer par la voie de l'examen professionnel</u></p> <p><u>Arrêté du 29 avril 2021 fixant les règles d'organisation générale, la nature des épreuves de l'examen professionnel et la composition du jury pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer</u></p>	<p align="center"><u>SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE NORMALE</u></p> <p align="center">(au titre de l'année 2023)</p>	<p>Lien page internet</p> <p>Ouverture des inscriptions <b>12 décembre 2022</b></p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription <b>16 janvier 2023</b> <small>(par voie électronique ou postale)</small></p> <p>Date de clôture des inscriptions <b>16 janvier 2023</b> <small>(par voie électronique ou postale)</small></p>	<p>17 mars 2023</p> <p>Date limite d'envoi des dossiers RAEP <b>03 mai 2023</b> <small>(par voie électronique ou postale)</small></p>	<p>À partir du mois de juin 2023</p>	<p align="center"><a href="mailto:drh-sdrf-concours@interieur.gouv.fr">drh-sdrf-concours@interieur.gouv.fr</a></p>
<b>B</b>	<p align="center"><u>EXAMEN PROFESSIONNEL</u></p> <p><u>Décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat</u></p> <p><u>Arrêté du 1er juillet 2014 fixant les règles d'organisation générale et la nature des épreuves des examens professionnels d'accès respectivement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe ex</u></p>	<p align="center"><u>SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE</u></p> <p align="center">(au titre de l'année 202)</p>	<p>Lien page internet</p> <p>Ouverture des inscriptions <b>13 février 2023</b></p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription <b>13 mars 2023</b> <small>(par voie électronique ou postale)</small></p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives <b>13 mars 2023</b> <small>(par voie électronique ou postale)</small></p>	<p>23 mai 2023</p> <p>Date limite d'envoi des dossiers RAEP <b>30 juin 2023</b> <small>(par voie électronique ou postale)</small></p>	<p>À partir du mois de septembre 2023</p>	<p align="center"><a href="mailto:sdrf-exapro-sace@interieur.gouv.fr">sdrf-exapro-sace@interieur.gouv.fr</a></p>

**B**

EXAMEN PROFESSIONNEL

Décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat

Arrêté du 1er juillet 2014 fixant les règles d'organisation générale et la nature des épreuves des examens professionnels d'accès respectivement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe ex

SECRETAIRE ADMINISTRATIF  
DE CLASSE SUPERIEURE

(au titre de l'année 2024)

Ouverture des inscriptions

**03 janvier 2023**

Date limite de retrait des formulaires d'inscription

**03 février 2023**

(par voie électronique ou postale)

Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives

**03 février 2023**

(par voie électronique ou postale)

11 mai 2023

/

[sdrf-exapro-sacs@interieur.gouv.fr](mailto:sdrf-exapro-sacs@interieur.gouv.fr)

CAT	CONDITIONS	FILIERE <u>PERMIS DE CONDUIRE ET SECURITE ROUTIERE</u>	INSCRIPTIONS	ÉPREUVES ÉCRITES	ÉPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
<p><b>A</b></p>	<p align="center"><u>CONCOURS INTERNE</u></p> <p>Chapitre II : Recrutement (Articles 5 à 10)</p> <p><u>Décret n°97-1017 du 30 octobre 1997 relatif au statut particulier du corps des délégués au permis de conduire et à la sécurité routière.</u></p> <p><u>Arrêté du 28 septembre 2017 fixant les règles d'organisation générale et la nature des épreuves des concours externe et interne pour le recrutement de délégués au permis de conduire et à la sécurité routière ainsi que la composition et le fonctionnement du jury.</u></p>	<p align="center"><u>DELEGUE AU PERMIS DE CONDUIRE ET A LA SECURITE ROUTIERE</u></p> <p align="center">(au titre de l'année 2023)</p>	<p>Lien page internet</p> <p>Ouverture des inscriptions</p> <p><b>02 novembre 2022</b></p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription</p> <p><b>02 décembre 2022</b> (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives</p> <p><b>02 décembre 2022</b> (par voie électronique ou postale)</p>	<p>02 février 2023</p> <p>Date limite d'envoi des dossiers RAEP</p> <p><b>27 mars 2023</b> (par voie électronique ou postale)</p>	<p>À compter du mois d'avril 2023</p>	<p><a href="mailto:sdrf-concours-dpcsr@interieur.gouv.fr">sdrf-concours-dpcsr@interieur.gouv.fr</a></p>

CAT	CONDITIONS	FILIÈRE <u>PERMIS DE CONDUIRE ET SECURITE ROUTIERE</u>	INSCRIPTIONS	ÉPREUVES ÉCRITES	ÉPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
<b>B</b>	<p style="text-align: center;"><u>CONCOURS INTERNE</u></p> <p>Chapitre II : Recrutement (Articles 7 à 13)</p> <p><u>Décret n° 2013-422 du 22 mai 2013 portant statut particulier du corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière</u></p> <p><u>Arrêté du 7 décembre 2015 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne d'accès au corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière et de l'examen professionnel d'av</u></p>	<p style="text-align: center;"><u>INSPECTEUR DU PERMIS DE CONDUIRE ET DE LA SECURITE ROUTIERE DE 3<sup>ème</sup> CLASSE</u></p> <p style="text-align: center;">(au titre de l'année 2023)</p>	<p>Lien page internet</p> <p>Ouverture des inscriptions</p> <p><b>03 octobre 2022</b></p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription</p> <p><b>04 novembre 2022</b> (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives</p> <p><b>04 novembre 2022</b> (par voie électronique ou postale)</p>	<p>10 janvier 2023</p>	<p>À compter du mois de février 2023</p>	<p><a href="mailto:sdrf-concours-ipc3@interieur.gouv.fr">sdrf-concours-ipc3@interieur.gouv.fr</a></p>

CAT	CONDITIONS	FILIÈRE <u>PERMIS DE CONDUIRE ET SECURITE ROUTIERE</u> <i>examens professionnels réservés</i>	INSCRIPTIONS	ÉPREUVES ÉCRITES	ÉPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
<b>A</b>	<p>Article 20</p> <p><u>EXAMEN PROFESSIONNEL</u></p> <p><u>Décret n°97-1017 du 30 octobre 1997 relatif au statut particulier du corps des délégués au permis de conduire et à la sécurité routière.</u></p> <p><u>Arrêté du 5 mai 2017 fixant les règles d'organisation générale et la nature des épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade de délégué principal au permis de conduire et à la sécurité routière</u></p>	<p><u>DELEGUE PRINCIPAL AU PERMIS DE CONDUIRE ET A LA SECURITE ROUTIERE</u></p> <p>(au titre de l'année 2024)</p>	<p>Lien page internet</p> <p>Ouverture des inscriptions <b>15 mai 2023</b></p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription <b>15 juin 2023</b> (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives <b>15 juin 2023</b> (par voie électronique ou postale)</p>	<p>12 septembre 2023</p> <p>Date limite d'envoi des dossiers RAEP <b>10 octobre 2023</b> (par voie électronique ou postale)</p>	<p>À compter du mois d'octobre 2023</p>	<p><a href="mailto:dppcsr-exapro@interieur.gouv.fr">dppcsr-exapro@interieur.gouv.fr</a></p>

CAT	CONDITIONS	FILIÈRE <u>PERMIS DE CONDUIRE ET SECURITE ROUTIERE</u> <i>examens professionnels réservés</i>	INSCRIPTIONS	ÉPREUVES ÉCRITES	ÉPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
<b>B</b>	<p>Article 16</p> <p><u>EXAMEN PROFESSIONNEL</u></p> <p><u>Décret n° 2013-422 du 22 mai 2013 portant statut particulier du corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière</u></p> <p><u>Arrêté du 7 août 2014 fixant les modalités d'organisation et les épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 1re classe</u></p>	<p><u>INSPECTEUR DU PERMIS DE CONDUIRE ET DE LA SECURITE ROUTIERE DE 1<sup>ère</sup> CLASSE</u></p> <p>(au titre de l'année 2024)</p>	<p>Lien page internet</p> <p>Ouverture des inscriptions <b>16 mai 2023</b></p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription <b>16 juin 2023</b> (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives <b>16 juin 2023</b> (par voie électronique ou postale)</p>	/	<p>À compter du mois de septembre 2023</p>	<p><a href="mailto:sdrf-exapro-ipcsl@interieur.gouv.fr">sdrf-exapro-ipcsl@interieur.gouv.fr</a></p>

CAT	CONDITIONS	FILIÈRE <u>PERMIS DE CONDUIRE ET SECURITE ROUTIERE</u> <i>examens professionnels réservés</i>	INSCRIPTIONS	ÉPREUVES ÉCRITES	ÉPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
<b>B</b>	<p style="text-align: center;"><u>EXAMEN PROFESSIONNEL</u></p> <p>Article 16</p> <p><u>Décret n° 2013-422 du 22 mai 2013 portant statut particulier du corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière</u></p> <p><u>Arrêté du 7 décembre 2015 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne d'accès au corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière et de l'examen professionnel d'av</u></p>	<p style="text-align: center;"><u>INSPECTEUR DU PERMIS DE CONDUIRE ET DE LA SECURITE ROUTIERE DE 2<sup>ème</sup> CLASSE</u></p> <p style="text-align: center;">(au titre de l'année 2024)</p>	<p>Lien page internet</p> <p>Ouverture des inscriptions <b>04 mai 2023</b></p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription <b>1<sup>er</sup> juin 2023</b> (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives <b>1<sup>er</sup> juin 2023</b> (par voie électronique ou postale)</p>	17 octobre 2023	/	<p style="text-align: center;"><a href="mailto:sdrf-exapro-ipcsr2@interieur.gouv.fr">sdrf-exapro-ipcsr2@interieur.gouv.fr</a></p>

CAT	CONDITIONS	FILIÈRE SERVICES TECHNIQUES	INSCRIPTIONS	ÉPREUVES ÉCRITES	ÉPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
A	<p><u>CONCOURS INTERNE</u></p> <p>Chapitre II : Recrutement (Articles 5 à 11)</p> <p><u>Décret n°2005-1304 du 19 octobre 2005 portant statut particulier du corps des ingénieurs des services techniques du ministère de l'intérieur.</u></p> <p><u>Arrêté du 4 mai 2018 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours pour le recrutement d'ingénieurs des services techniques du ministère de l'intérieur ainsi que la composition et le fonctionnement du jury</u></p>	<p><u>INGENIEUR DES SERVICES TECHNIQUES</u></p> <p><u>Spécialités</u>: immobilière, logistique</p> <p>(au titre de l'année 2023)</p>	<p>Lien page internet</p> <p>Ouverture des inscriptions <b>28 février 2023</b></p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription <b>28 mars 2023</b> (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives <b>28 mars 2023</b> (par voie électronique ou postale)</p>	<p>09 mai 2023</p> <p>Date limite d'envoi des dossiers RAEP <b>06 juillet 2023</b> (par voie électronique ou postale)</p>	<p>À compter du mois de septembre 2023</p>	<p><a href="mailto:sdrf-concours-ist@interieur.gouv.fr">sdrf-concours-ist@interieur.gouv.fr</a></p>

CAT	CONDITIONS	FILIÈRE SERVICES TECHNIQUES	INSCRIPTIONS	ÉPREUVES ÉCRITES	ÉPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
A	<p><u>EXAMEN PROFESSIONNEL au titre du Plan PATS (personnels administratifs, techniques et spécialisés)</u></p> <p><b>Textes publiés ultérieurement</b></p>	<p><u>INGENIEUR DES SERVICES TECHNIQUES</u></p> <p><u>Spécialités</u>: immobilière, logistique</p> <p>(au titre de l'année 2023)</p>	<p>Lien page internet</p> <p>Ouverture des inscriptions <b>13 mars 2023</b></p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription <b>13 avril 2023</b> (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives <b>13 avril 2023</b> (par voie électronique ou postale)</p>	<p>22 juin 2023</p> <p>Date limite d'envoi des dossiers RAEP <b>22 septembre 2023</b> (par voie électronique ou postale)</p>	<p>À compter du mois d'octobre 2023</p>	<p><a href="mailto:drh-sdrf-concours@interieur.gouv.fr">drh-sdrf-concours@interieur.gouv.fr</a></p>

CAT	CONDITIONS	FILIERE SERVICES TECHNIQUES	INSCRIPTIONS	ÉPREUVES ÉCRITES	ÉPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
<b>B</b>	<p align="center"><u>CONCOURS INTERNE</u></p> <p>Chapitre II : Recrutement (Articles 6 à 16)</p> <p><u>Décret n° 2011-1988 du 27 décembre 2011 portant statut particulier du corps des contrôleurs des services techniques du ministère de l'intérieur</u></p> <p><u>Arrêté du 4 mars 2019 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours pour le recrutement dans le grade de contrôleur de classe normale des services techniques du ministère de l'intérieur ainsi que la composi</u></p>	<p align="center"><u>CONTROLEUR DE CLASSE NORMALE DES SERVICES TECHNIQUES</u></p> <p><u>Spécialités:</u> bâtiment, logistique, automobile, chef de garage/gestionnaire de parc automobile, surveillance, prévention et maîtrise des risques, responsable d'hébergement-restauration, techniques de la communication. (à confirmer lors de l'ouverture du concours)</p> <p align="center">(au titre de l'année 2023)</p>	<p>Lien page internet</p> <p>Ouverture des inscriptions</p> <p align="center"><b>14 février 2023</b></p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription</p> <p align="center"><b>14 mars 2023</b> (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives</p> <p align="center"><b>14 mars 2023</b> (par voie électronique ou postale)</p>	<p align="center">23 mai 2023</p> <p>Date limite d'envoi des dossiers RAEP</p> <p align="center"><b>30 juin 2023</b> (par voie électronique ou postale)</p>	<p>À compter du mois de septembre 2023</p>	<p align="center"><a href="mailto:sdrf-concours-cstcn@interieur.gouv.fr">sdrf-concours-cstcn@interieur.gouv.fr</a></p>

11/18

CAT	CONDITIONS	FILIERE SERVICES TECHNIQUES	INSCRIPTIONS	ÉPREUVES ÉCRITES	ÉPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
<b>B</b>	<p align="center"><u>EXAMEN PROFESSIONNEL</u></p> <p><u>Décret n° 2011-1988 du 27 décembre 2011 portant statut particulier du corps des contrôleurs des services techniques du ministère de l'intérieur</u></p> <p><u>Arrêté du 4 mars 2019 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade de contrôleur de classe normale des services techniques du ministère de l'intérieur ainsi que la compos</u></p>	<p align="center"><u>CONTROLEUR DE CLASSE NORMALE DES SERVICES TECHNIQUES</u></p> <p><u>Spécialités:</u> bâtiment, logistique, automobile, chef de garage/gestionnaire de parc automobile, surveillance, prévention et maîtrise des risques, responsable d'hébergement-restauration, techniques de la communication. (à confirmer lors de l'ouverture du concours)</p> <p align="center">(au titre de l'année 2023)</p>	<p>Lien page internet</p> <p>Ouverture des inscriptions</p> <p align="center"><b>09 février 2023</b></p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription</p> <p align="center"><b>09 mars 2023</b> (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives</p> <p align="center"><b>09 mars 2023</b> (par voie électronique ou postale)</p>	<p align="center">18 avril 2023</p> <p>Date limite d'envoi des dossiers RAEP</p> <p align="center"><b>31 mai 2023</b> (par voie électronique ou postale)</p>	<p>À compter du mois de juin 2023</p>	<p align="center"><a href="mailto:sdrf-exapro-cstcn@interieur.gouv.fr">sdrf-exapro-cstcn@interieur.gouv.fr</a></p>

CAT	CONDITIONS	<u>FILIÈRE SERVICES TECHNIQUES</u>	INSCRIPTIONS	ÉPREUVES ÉCRITES	ÉPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
<b>B</b>	<p><a href="#">EXAMEN PROFESSIONNEL au titre du Plan PATS (personnels administratifs, techniques et spécialisés)</a></p> <p><a href="#">Décret n° 2011-1988 du 27 décembre 2011 portant statut particulier du corps des contrôleurs des services techniques du ministère de l'intérieur</a></p> <p><a href="#">Arrêté du 4 mars 2019 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade de contrôleur de classe normale des services techniques du ministère de l'intérieur ainsi que la compos</a></p>	<p><u><b>CONTROLEUR DE CLASSE NORMALE DES SERVICES TECHNIQUES</b></u></p> <p><b>Spécialités:</b> bâtiment, logistique, automobile, chef de garage/gestionnaire de parc automobile, surveillance, prévention et maîtrise des risques, responsable d'hébergement-restauration, techniques de la communication. (à confirmer lors de l'ouverture du concours)</p> <p>(au titre de l'année 2023)</p>	<p>Lien page internet</p> <p>Ouverture des inscriptions <b>09 février 2023</b></p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription <b>09 mars 2023</b> (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives <b>09 mars 2023</b> (par voie électronique ou postale)</p>	<p>25 avril 2023</p> <p>Date limite d'envoi des dossiers RAEP <b>05 juin 2023</b> (par voie électronique ou postale)</p>	<p>À compter du mois de juin 2023</p>	<p><a href="mailto:drh-sdrf-concours@interieur.gouv.fr">drh-sdrf-concours@interieur.gouv.fr</a></p>

CAT	<b>CONDITIONS</b> <b>Etre en activité, en détachement ou en congé parental</b>	<b><u>FILIERE SERVICES TECHNIQUES</u></b>	<b>INSCRIPTIONS</b>	<b>ÉPREUVES ÉCRITES</b>	<b>ÉPREUVES ORALES</b>	 <b>CORRESPONDANTS</b>
<b>C</b>	<p align="center"><b><u>CONCOURS INTERNE SUR TITRES</u></b></p> <p>Ouvert aux fonctionnaires et agents contractuels de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, aux militaires, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale comptant au moins un an de services publics au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle ce concours est organisé, sans condition de diplômes ou de titres, sauf lorsque ces diplômes ou titres sont exigés par des lois et règlements pour l'exercice des fonctions à accomplir ou lorsque l'exercice d'une spécialité l'exige. Ce concours est également ouvert, dans les mêmes conditions, aux candidats justifiant d'un an de services accomplis dans une administration, un organisme ou un établissement d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'<a href="#">article 2</a> de la <a href="#">loi n° 83-634 du 13 juillet 1983</a> exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès au corps des adjoints techniques.</p> <p>La condition « en fonctions » n'est pas opposable aux ressortissants communautaires.</p> <p>Les candidats à un emploi dans une spécialité de conduite d'engin à moteur doivent justifier de la possession des permis de conduire ou habilitations appropriés aux véhicules et engins utilisés, en cours de validité.</p> <p>Dans les spécialités de conduite de véhicules terrestres à moteur, les permis exigés sont les suivants : C, D, BE, CE et DE ou habilitation équivalente ayant donné lieu à l'attribution de ces permis.</p> <p>Les statuts particuliers peuvent également exiger le permis B pour la conduite des véhicules terrestres à moteur en dehors des spécialités de conduite de véhicules terrestres à moteur.</p>	<p align="center"><b><u>ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE</u></b></p> <p><b><u>Spécialités</u></b> : à préciser lors de l'ouverture du concours</p>	<p align="center"><b>Informations</b></p> <p align="center"><b>sur le site internet de la <u>Préfecture de Police pour la région IDF</u>;</b></p> <p align="center"><b>sur les sites internet des <u>SGAMI pour les autres régions</u></b></p>	<p align="center">/</p> <p align="center">Sélection des dossiers</p>		

CAT	CONDITIONS	<u>FILIERE SERVICES TECHNIQUES</u> <i>examens professionnels réservés</i>	INSCRIPTIONS	ÉPREUVES ÉCRITES	ÉPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
<a href="#">A</a>	<p style="text-align: center;"><u>EXAMEN PROFESSIONNEL</u></p> <p>Article 27-1</p> <p><a href="#">Décret n°2005-1304 du 19 octobre 2005 portant statut particulier du corps des ingénieurs des services techniques du ministère de l'intérieur.</a></p> <p><a href="#">Arrêté du 27 octobre 2017 fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'ingénieur principal des services techniques du ministère de l'intérieur ainsi que la composition et le fonctio</a></p>	<p style="text-align: center;"><u>INGENIEUR PRINCIPAL DES SERVICES TECHNIQUES</u></p> <p style="text-align: center;">(au titre de l'année 2024)</p>	<p>Lien page internet</p> <p>Ouverture des inscriptions <b>21 février 2023</b></p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription <b>21 mars 2023</b> (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des dossiers RAEP <b>21 mars 2023</b> (par voie électronique ou postale)</p>	<p style="text-align: center;">/</p> <p>Date limite d'envoi des dossiers RAEP <b>21 mars 2023</b> (par voie électronique ou postale)</p>	<p>À compter du mois de mai 2023</p>	<p><a href="mailto:sdrf-exapro-istpal@interieur.gouv.fr">sdrf-exapro-istpal@interieur.gouv.fr</a></p>

CAT	CONDITIONS	FILIÈRE SERVICES TECHNIQUES <i>examens professionnels réservés</i>	INSCRIPTIONS	ÉPREUVES ÉCRITES	ÉPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
<b>B</b>	<p align="center"><u>EXAMEN PROFESSIONNEL</u></p> <p>Article 19</p> <p><u>Décret n° 2011-1988 du 27 décembre 2011 portant statut particulier du corps des contrôleurs des services techniques du ministère de l'intérieur</u></p> <p><u>Arrêté du 4 mars 2019 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des examens professionnels d'accès aux grades de contrôleur de classe supérieure et de contrôleur de classe exceptionnelle des services techniques du m</u></p>	<p align="center"><u>CONTROLEUR DE CLASSE EXCEPTIONNELLE DES SERVICES TECHNIQUES</u></p> <p align="center">(au titre de l'année 2024)</p>	<p>Lien page internet</p> <p>Ouverture des inscriptions <b>14 février 2023</b></p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription <b>14 mars 2023</b> (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des dossiers RAEP <b>14 mars 2023</b> (par voie électronique ou postale)</p>	<p align="center">/</p> <p>Date limite d'envoi des dossiers RAEP <b>14 mars 2023</b> (par voie électronique ou postale)</p>	<p align="center">À compter du mois de mai 2023</p>	<p align="center"><a href="mailto:sdrf-exapro-cstce@interieur.gouv.fr">sdrf-exapro-cstce@interieur.gouv.fr</a></p>
<b>B</b>	<p align="center"><u>EXAMEN PROFESSIONNEL</u></p> <p>Article 19</p> <p><u>Décret n° 2011-1988 du 27 décembre 2011 portant statut particulier du corps des contrôleurs des services techniques du ministère de l'intérieur</u></p> <p><u>Arrêté du 4 mars 2019 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des examens professionnels d'accès aux grades de contrôleur de classe supérieure et de contrôleur de classe exceptionnelle des services techniques du m</u></p>	<p align="center"><u>CONTROLEUR DE CLASSE SUPERIEURE DES SERVICES TECHNIQUES</u></p> <p align="center">(au titre de l'année 2024)</p>	<p>Lien page internet</p> <p>Ouverture des inscriptions <b>03 janvier 2023</b></p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription <b>03 février 2023</b> (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des dossiers RAEP <b>03 février 2023</b> (par voie électronique ou postale)</p>	<p align="center">06 avril 2023</p>	<p align="center">/</p>	<p align="center"><a href="mailto:sdrf-exapro-cstcs@interieur.gouv.fr">sdrf-exapro-cstcs@interieur.gouv.fr</a></p>

CAT	CONDITIONS	FILIÈRE SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	INSCRIPTIONS	ÉPREUVES ÉCRITES	ÉPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
<b>A</b>	<p style="text-align: center;"><u>CONCOURS INTERNE</u></p> <p>Chapitre II : Recrutement (Articles 8 à 12)</p> <p><u>Décret n° 2015-576 du 27 mai 2015 portant statut particulier du corps des ingénieurs des systèmes d'information et de communication</u></p> <p><u>Arrêté du 11 juin 2018 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours pour le recrutement d'ingénieurs des systèmes d'information et de communication ainsi que la composition et le fonctionnement du jury</u></p>	<p style="text-align: center;"><u>INGENIEUR DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</u></p> <p style="text-align: center;">(au titre de l'année 2023)</p>	<p>Ouverture des inscriptions <b>04 janvier 2023</b></p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription <b>07 février 2023</b> (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives <b>07 février 2023</b> (par voie électronique ou postale)</p>	<p>15 mars 2023</p> <p>Date limite d'envoi des dossiers RAEP <b>10 mai 2023</b> (par voie électronique ou postale)</p>	<p>À partir du mois de juin 2023</p>	<p><a href="mailto:sdrf-concours-isicinterne3c@interieur.gouv.fr">sdrf-concours-isicinterne3c@interieur.gouv.fr</a></p>
<b>B</b>	<p style="text-align: center;"><u>CONCOURS INTERNE</u></p> <p>Chapitre II : Recrutement (Articles 6 à 16)</p> <p><u>Décret n° 2011-1987 du 27 décembre 2011 portant statut particulier du corps des techniciens des systèmes d'information et de communication du ministère de l'intérieur</u></p> <p><u>Arrêté du 9 mars 2017 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours pour le recrutement des techniciens des systèmes d'information et de communication de classe normale du ministère de l'intérieur</u></p>	<p style="text-align: center;"><u>TECHNICIEN DE CLASSE NORMALE DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</u></p> <p style="text-align: center;">(au titre de l'année 2023)</p>	<p>Ouverture des inscriptions <b>16 janvier 2023</b></p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription <b>19 mars 2023</b> (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives <b>19 mars 2023</b> (par voie électronique ou postale)</p>	<p>22 mars 2023</p> <p>Date limite d'envoi des dossiers RAEP <b>17 mai 2023</b> (par voie électronique ou postale)</p>	<p>À partir du mois de mai 2023</p>	<p><a href="mailto:sdrf-concours-tsiccn@interieur.gouv.fr">sdrf-concours-tsiccn@interieur.gouv.fr</a></p>

CAT	CONDITIONS <i>réservés aux agents du ministère de l'intérieur</i>	FILIÈRE <b>SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</b> <i>examens professionnels réservés</i>	INSCRIPTIONS	ÉPREUVES ÉCRITES	ÉPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
<b>A</b>	<p><u>EXAMEN PROFESSIONNEL</u></p> <p>Article 15</p> <p><a href="#">Décret n° 2015-576 du 27 mai 2015 portant statut particulier du corps des ingénieurs des systèmes d'information et de communication</a></p> <p><a href="#">Arrêté du 10 juin 2015 fixant les modalités d'organisation et les épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'ingénieur principal des systèmes d'information et de communication</a></p>	<p><u>INGENIEUR PRINCIPAL DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</u></p> <p>(au titre de l'année 2024)</p>	<p>Ouverture des inscriptions <b>17 avril 2023</b></p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription <b>21 mai 2023</b> (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives <b>21 mai 2023</b> (par voie électronique ou postale)</p>	<p><b>26 juin 2023</b></p> <p>Date limite d'envoi des dossiers RAEP <b>24 septembre 2023</b> (par voie électronique ou postale)</p>	À partir du mois d'octobre 2023	<a href="mailto:sdrf-exapro-ingpal@interieur.gouv.fr">sdrf-exapro-ingpal@interieur.gouv.fr</a>

CAT	CONDITIONS <i>réservés aux agents du ministère de l'intérieur</i>	FILIÈRE <b>SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</b> <i>examens professionnels réservés</i>	INSCRIPTIONS	ÉPREUVES ÉCRITES	ÉPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
<b>A</b>	<p><u>EXAMEN PROFESSIONNEL- au titre du Plan PATS (personnels administratifs, techniques et spécialisés)</u></p> <p>Chapitre II : Recrutement (Articles 8 à 12)</p> <p><a href="#">Décret n° 2015-576 du 27 mai 2015 portant statut particulier du corps des ingénieurs des systèmes d'information et de communication</a></p>	<p><u>INGENIEUR DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</u></p> <p>(au titre de l'année 2023)</p>	<p>Ouverture des inscriptions <b>29 mars 2023</b></p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription <b>02 mai 2023</b> (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives <b>02 mai 2023</b> (par voie électronique ou postale)</p>	<p><b>22 juin 2023</b></p> <p>Date limite d'envoi des dossiers RAEP <b>22 septembre 2023</b> (par voie électronique ou postale)</p>	À compter du mois d'octobre 2023	<a href="mailto:drh-sdrf-concours@interieur.gouv.fr">drh-sdrf-concours@interieur.gouv.fr</a>

CAT	<p style="text-align: center;"><b>CONDITIONS</b> <i>réservés aux agents du ministère de l'intérieur</i></p>	<p style="text-align: center;"><b>FILIÈRE</b> <b><u>SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</u></b> <i>examens professionnels réservés</i></p>	INSCRIPTIONS	ÉPREUVES ÉCRITES	ÉPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
<b>B</b>	<p style="text-align: center;"><u>EXAMEN PROFESSIONNEL</u></p> <p style="text-align: center;"><u>Décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat</u></p> <p style="text-align: center;"><u>Décret n° 2011-1987 du 27 décembre 2011 portant statut particulier du corps des techniciens des systèmes d'information et de communication du ministère de l'intérieur</u></p> <p style="text-align: center;"><u>Arrêté du 29 mai 2012 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'accès aux grades de technicien de classe supérieure et de technicien de classe exceptionnelle des systèmes d'information et de communication du min</u></p>	<p style="text-align: center;"><u>TECHNICIEN DE CLASSE EXCEPTIONNELLE DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</u></p> <p style="text-align: center;">(au titre de l'année 2024)</p>	<p>Ouverture des inscriptions <b>05 juin 2023</b></p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription <b>09 juillet 2023</b> (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives <b>09 juillet 2023</b> (par voie électronique ou postale)</p>	<p style="text-align: center;">/</p> <p>Date limite d'envoi des dossiers RAEP <b>09 juillet 2023</b> (par voie électronique ou postale)</p>	<p style="text-align: center;">À compter du mois de septembre 2023</p>	<p style="text-align: center;"><a href="mailto:sdrf-exapro-tsicce@interieur.gouv.fr">sdrf-exapro-tsicce@interieur.gouv.fr</a></p>

CAT	<p style="text-align: center;"><b>CONDITIONS</b> <i>réservés aux agents du ministère de l'intérieur</i></p>	<p style="text-align: center;"><b>FILIÈRE</b> <b>SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</b> <i>examens professionnels réservés</i></p>	INSCRIPTIONS	ÉPREUVES ÉCRITES	ÉPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
<b>B</b>	<p style="text-align: center;"><u>EXAMEN PROFESSIONNEL</u></p> <p style="text-align: center;"><u>Décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat</u></p> <p style="text-align: center;"><u>Décret n° 2011-1987 du 27 décembre 2011 portant statut particulier du corps des techniciens des systèmes d'information et de communication du ministère de l'intérieur</u></p> <p style="text-align: center;"><u>Arrêté du 29 mai 2012 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'accès aux grades de technicien de classe supérieure et de technicien de classe exceptionnelle des systèmes d'information et de communication du min</u></p>	<p style="text-align: center;"><u>TECHNICIEN DE CLASSE SUPERIEURE DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</u></p> <p style="text-align: center;">(au titre de l'année 2024)</p>	<p>Ouverture des inscriptions <b>20 février 2023</b></p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription <b>20 mars 2023</b> (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives <b>20 mars 2023</b> (par voie électronique ou postale)</p>	11 mai 2023	/	<p style="text-align: center;"><a href="mailto:sdrf-exapro-tsiccs@interieur.gouv.fr">sdrf-exapro-tsiccs@interieur.gouv.fr</a></p>

CAT	<p style="text-align: center;"><b>CONDITIONS</b> <i>réservés aux agents du ministère de l'intérieur</i></p>	<p style="text-align: center;"><b>FILIÈRE</b> <b><u>SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</u></b> <i>examens professionnels réservés</i></p>	INSCRIPTIONS	ÉPREUVES ÉCRITES	ÉPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
A	<p><a href="#">EXAMEN PROFESSIONNEL AU TITRE DE L'EXTINCTION DU CORPS DES AGENTS SIC</a></p> <p><a href="#">Décret n° 2022-486 du 5 avril 2022 relatif au corps des agents des systèmes d'information et de communication du ministère de l'intérieur</a></p> <p><a href="#">Arrêté du 9 mai 2022 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves de l'examen professionnel pour le recrutement des techniciens des systèmes d'information et de communication de classe normale du ministère de l'intérieur</a></p>	<p style="text-align: center;"><a href="#">TECHNICIEN DE CLASSE NORMALE DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</a></p> <p style="text-align: center;">(au titre de l'année 2023)</p>	<p>Ouverture des inscriptions</p> <p style="text-align: center;"><b>22 mai 2023</b></p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription</p> <p style="text-align: center;"><b>23 juin 2023</b> (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives</p> <p style="text-align: center;"><b>23 juin 2023</b> (par voie électronique ou postale)</p>	<p>Date limite d'envoi des dossiers RAEP</p> <p style="text-align: center;"><b>23 juin 2023</b> (par voie électronique ou postale)</p>	<p>À partir du mois d'octobre 2023</p>	<p><a href="mailto:sdrf-exapro-tsiccn@interieur.gouv.fr">sdrf-exapro-tsiccn@interieur.gouv.fr</a></p>

► **VOUS ETES CANDIDAT, CONTACTEZ :**

► **Pour les recrutements sur Paris et région Ile-de-France dans la filière administrative**

et

► **Pour les recrutements dans les filières « services techniques » - « permis de conduire et sécurité routière » - « systèmes d'information et de communication »**  
(affectations nationales) :

Ministère de l'intérieur  
Sous-direction du recrutement et de la formation  
Bureau du recrutement et de la promotion professionnelle  
Section organisation des concours et examens professionnels  
27 cours des Petites Ecuries  
77185 LOGNES

INTERNET : [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr) (rubrique «*Le ministère recrute*»)

*et/ou* (pour les recrutements dans les filières «services techniques» et «systèmes d'information et de communication») :

Bureau des ressources humaines du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) ou délégation régionale du SGAMI de votre choix

*Toute demande de renseignements, annales ou formulaire d'inscription à un recrutement doit être accompagnée impérativement d'une enveloppe (format A4) affranchie au tarif en vigueur pour une lettre jusqu'à 100 g et libellée à vos nom et adresse.*

► **Pour les recrutements en province dans la filière administrative : secrétaires et adjoints administratifs**

(affectations dans la région où se déroule le recrutement) :

Bureau des ressources humaines de la préfecture de région de votre choix

► **Pour les recrutements en province dans la filière services techniques : adjoints techniques**

(affectations dans la région où se déroule le recrutement) :

Bureau des ressources humaines du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) ou délégation régionale du SGAMI de votre choix

► **Pour les recrutements de la fonction publique territoriale (FPT) :**

Fédération nationale des centres de gestion

[www.fncdg.fr](http://www.fncdg.fr)

► **Pour les recrutements de la fonction publique hospitalière (FPH) :**

Fédération hospitalière de France

[www.emploi.fhf.fr](http://www.emploi.fhf.fr)

Agences régionales de santé

[www.ars.sante.fr](http://www.ars.sante.fr)

L'ensemble des recrutements administratifs et techniques dans la fonction publique peut être consulté sur le site des concours et recrutements de l'Etat :

[www.fonction-publique.gouv.fr/score](http://www.fonction-publique.gouv.fr/score)

Toutes les offres d'emploi dans la fonction publique (FPEtat – FPTerritoriale – FPHospitalière) sont regroupées sur un site internet unique :

«[Place de l'emploi public](#)»

